Nations Unies S/2020/360



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mai 2020
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions 2486 (2019) et 2510 (2020) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus en Libye sur les plans politique, économique et de la sécurité. Il comprend un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le pays, ainsi qu'une description des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la parution de mon précédent rapport, daté du 15 janvier 2020 (S/2020/41).

II Situation politique et économique et questions de sécurité

2. Après une relative accalmie au lendemain de la trêve du 12 janvier, réclamée par les Présidents de la Fédération de Russie et de la Turquie, qui avait été acceptée par le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne, les combats ont repris graduellement. Les deux parties ont redéployé des forces sur les lignes de front dans la région de Tripoli. Au 21 avril, la MANUL avait consigné plus de 850 violations du cessez-le-feu qui avaient été signalées, dont l'augmentation sans précédent des tirs indirects observés dans les zones urbaines, qui ont fait des victimes civiles, occasionné des dégâts aux infrastructures civiles et désorganisé les vols commerciaux. Les tensions sont demeurées vives en d'autres points chauds de l'ouest de la Libye. Le 26 janvier, l'Armée nationale libyenne a lancé une offensive contre les forces du Gouvernement d'entente nationale dans le secteur d'Abou Qreïn, au sud de Misrata, qui a entraîné de lourds accrochages et fait des victimes, de part et d'autre. À la fin du mois de mars, les attaques à l'artillerie lourde et à la roquette se poursuivaient dans la partie sud de Tripoli et dans les régions centrale et occidentale. Des secteurs le long de la route côtière occidentale vers la frontière avec la Tunisie ont été pris par les forces du Gouvernement d'entente nationale à la mi-avril. Le 18 avril, ces forces ont lancé une attaque coordonnée contre la ville de Tarhouna.

3. D'après des rapports persistants, la participation de mercenaires étrangers a donné au Gouvernement d'entente nationale et à l'Armée nationale libyenne des capacités de combat renforcées, tandis que du matériel militaire et des armes ont été fournis aux deux parties en violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Cette évolution a porté atteinte aux initiatives de dialogue menées sous l'égide de l'Organisation et a pour résultat d'exacerber les souffrances humaines. Du 1[er] janvier au 31 mars, le conflit armé a fait au moins 131 victimes civiles, dont 64 morts. Depuis



20-05854 (F) 070520 080520



le mois d'avril 2019, plus de 200 000 personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer à Tripoli et alentour.

4. Pour enrayer la progression de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), les autorités nationales et le « gouvernement intérimaire » non reconnu, basé dans l'est de la Libye, ont introduit des mesures de prévention, y compris la fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres ; imposé des restrictions à la circulation entre les municipalités et les régions ; le couvre-feu ; le confinement ; la suspension de la prière du vendredi et des rassemblements ; la fermeture des écoles et des commerces non officiels ; et des restrictions aux transports publics. Le 14 mars, le Premier Ministre, Faiez Serraj, a annoncé l'état d'urgence en Libye et affecté un montant de 575 millions de dinars libyens (quelque 406 millions de dollars) au titre de la préparation et de l'intervention face à la COVID-19. Des comités distincts ont été créés dans l'est et dans l'ouest pour se pencher sur l'incidence de la maladie.

5. Même si des mesures de prévention et de préparation ont été introduites, avec l'appui de l'ONU, par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, la Libye est restée très exposée. La situation a été aggravée par l'intensification des combats, la montée de l'insécurité, la fragmentation politique et un système de santé faible et sollicité à l'excès. La pandémie a entraîné une perte de revenus considérable pour des couches entières de la société, des pénuries alimentaires et la hausse du cours des produits de base. De plus, les mesures visant à enrayer la propagation de la COVID-19 ont entravé l'accès à l'aide humanitaire et la circulation du personnel médical et humanitaire.

6. Le conflit actuel et la pandémie en cours ont fragilisé davantage la situation économique qui était déjà bien précaire en Libye. La déclaration d'un cas de force majeure par la National Oil Corporation le 18 janvier à la suite de la fermeture des ports pétroliers dans les secteurs se trouvant sous le contrôle de l'Armée nationale libyenne a réduit la production de pétrole à moins d'un dixième de ce qu'elle était, privant la Libye de sa principale source de revenu national. Le blocage des ports pétroliers appuyé par l'Armée nationale libyenne a poussé le Gouvernement d'entente nationale à prendre des mesures d'austérité pour réduire les dépenses, telles que la baisse des salaires. Ces mesures d'austérité compromettront davantage les mécanismes de survie, à un moment où la population libyenne subit d'énormes pressions économiques supplémentaires, du fait de la COVID-19.

7. Les 18 et 21 mars respectivement, le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne ont réagi favorablement aux appels internationaux en faveur d'une trêve humanitaire immédiate et de la cessation du transfert de l'ensemble du matériel et du personnel militaires en Libye afin de permettre aux autorités locales d'intervenir rapidement face à la propagation de la pandémie de COVID-19. Le 21 mars, je me suis félicité de la réaction positive des deux parties. Le 23 mars, j'ai lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu global et immédiat dans le monde, afin que tous les efforts soient consacrés à la lutte contre la pandémie et au fait de sauver des vies.

8. Le respect de la trêve humanitaire a été de courte durée. Les affrontements armés ont repris de plus belle dans le sud de Tripoli et gagné les secteurs situés à proximité de la base aérienne de Ouatiya dans la partie nord-ouest du pays. Le 23 mars, le Gouvernement d'entente nationale a lancé l'opération Tempête de la paix, en réaction, a-t-il déclaré, à l'intensification des attaques par l'Armée nationale libyenne contre des quartiers civils de Tripoli. L'escalade militaire a compliqué l'action menée par les autorités civiles et la population pour mettre en place des mesures préventives face à la pandémie de COVID-19.

9. La violence s'est intensifiée de plus belle, même lorsque le Conseil de sécurité a publié le 26 mars des éléments d'information destinés à la presse, se disant préoccupé par l'intensification marquée des hostilités sur le terrain et par l'incidence que pourrait avoir la pandémie de COVID-19 en Libye. Il a demandé aux parties de procéder de toute urgence à une désescalade, de mettre immédiatement un terme aux hostilités et de garantir l'accès sans restriction de l'aide humanitaire dans tout le pays. Il a également réaffirmé le rôle central de l'ONU sur le plan de la facilitation d'un processus politique inclusif, dirigé et contrôlé par les Libyens.

10. Le 23 avril, le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh, a annoncé une nouvelle initiative politique, et demandé aux groupements sociaux et politiques dans les parties orientale, occidentale et méridionale de la Libye d'élire chacun un représentant au Conseil de la présidence, qui compte trois membres, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Le même jour, le commandant de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, a réaffirmé que l'Accord politique libyen et le Conseil de la présidence actuel n'étaient plus valables, et demandé aux Libyens de donner des moyens d'action à une institution qui serait capable de diriger le pays durant la période de transition, sur la base d'une nouvelle déclaration constitutionnelle. Le 27 avril, le général Haftar a annoncé qu'il acceptait le mandat qu'octroyait le peuple libyen à l'Armée nationale libyenne pour qu'elle dirige le pays. Le 29 avril, l'Armée nationale libyenne a annoncé la suspension de toutes les opérations militaires durant le mois sacré de ramadan.

11. À la suite de la démission de mon représentant spécial pour la Libye, Ghassan Salamé pour raisons de santé, le 11 mars, j'ai désigné son adjointe, Stephanie Turco Williams, Représentante spéciale et Chef par intérim de la MANUL. La procédure de sélection d'un nouveau représentant spécial pour la Libye est en cours.

Mise en œuvre de l'initiative en trois volets et du processus politique

12. L'action internationale s'est poursuivie en vue d'aboutir à une désescalade du conflit et de préparer la voie à une solution politique à la crise en Libye. Le 19 janvier, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement allemand ont organisé la Conférence de Berlin sur la Libye, avec la participation de représentants des pays suivants : Algérie, Chine, Congo, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie, ainsi que de hauts responsables de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes. Tous les participants ont signé le communiqué de presse, dans lequel ils se sont engagés à aider à mettre fin aux combats, à s'abstenir de toute ingérence dans le conflit et à appliquer l'embargo sur les armes, établi par la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité. Ils ont demandé la cessation de toutes les hostilités et l'amorce de négociations en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu et exhorté les parties libyennes à relancer le processus politique. Ils ont également prié instamment toutes les parties de respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et d'appuyer les réformes dans les domaines économique et de la sécurité.

13. Un comité international de suivi de la Conférence de Berlin, constitué de représentants de l'ensemble des pays et des organisations internationales qui étaient présents à la Conférence de Berlin, a été établi et chargé d'aider à l'application des conclusions de la conférence, sous l'égide de l'ONU. En marge de la conférence, M. Serraj et le général Haftar ont désigné leurs représentants respectifs à la Commission militaire mixte 5+5, sous l'égide de la MANUL.

14. Le 13 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2510 (2020) dans laquelle il a fait siennes les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye et exprimé son soutien indéfectible au dialogue intralibyen.

15. Le 6 janvier, la MANUL a facilité la première réunion du volet économique du dialogue intralibyen qui s'est tenue à Tunis, avec 19 participants. À la deuxième réunion, qui s'est déroulée au Caire les 9 et 10 février, avec la participation de 28 représentants d'institutions économiques libyennes et d'experts économiques, les participants ont décidé d'établir le projet de mandat de la commission d'experts économiques libyens et de créer trois groupes de travail afin d'affiner les orientations recommandées. Tous les groupes de travail se sont réunis depuis pour élaborer des recommandations pratiques portant sur des questions prioritaires, notamment la répartition des revenus, les secteurs bancaire et privé et le développement et la reconstruction. La troisième réunion du volet économique du dialogue, prévue pour le 15 mars, a dû être reportée du fait de la pandémie de COVID-19. Les groupes de travail ont continué de tenir des réunions en Libye, avec la participation à distance de personnes en d'autres lieux, pour formuler des recommandations concrètes.

16. Le 3 février, la Commission militaire mixte a tenu, sous l'égide de la MANUL, sa première session à Genève pour parvenir à un cessez-le-feu durable et rétablir la sécurité dans les zones civiles. Les délégations du Gouvernement d'entente nationale et de l'Armée nationale libyenne, composées chacune de cinq officiers militaires et de sécurité, se sont entretenues de mesures de sécurité provisoires et de modalités de cessez-le-feu. À la fin du deuxième cycle de pourparlers qui s'est déroulé le 23 février à Genève, la MANUL a préparé un projet d'accord de cessez-le-feu avec des dispositions relatives au retour, en toute sécurité, des civils dans leur lieu d'origine. Il a été décidé que les deux délégations présenteraient le projet d'accord à leurs chefs respectifs en vue de nouvelles consultations et que la Commission militaire mixte se réunirait à nouveau en mars, pour établir la version définitive du mandat des sous-comités chargés de l'application de l'accord. Du fait de la COVID-19, cette réunion a été reportée. Ma représentante spéciale par intérim était en contact direct avec M. Serraj et le général Haftar pour les exhorter à donner suite au projet d'accord.

17. Le 26 février, la MANUL a convoqué une réunion du Forum politique libyen dans le cadre du volet politique du dialogue intralibyen à Genève. En tout, 50 membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, d'autres personnalités politiques, des dirigeantes et des représentants de la société civile ont été conviés à y assister. Peu avant la réunion, le Haut Conseil d'État avait réaffirmé son attachement au dialogue politique tout en annonçant que sa participation serait fonction des progrès accomplis sur les plans des pourparlers militaires et du retour des personnes déplacées dans leur lieu d'origine. Le 26 février également, des membres de la délégation de la Chambre des députés, représentant des districts de la partie orientale de la Libye et proches du général Haftar se sont retirés, à la suite d'un désaccord sur le choix, aux pourparlers, des représentants de la Chambre.

18. Le lancement des trois volets du dialogue a bénéficié d'un soutien considérable en Libye. Le 4 mars, 130 éminents Libyens représentant le milieu des affaires, les universités, les technocrates, la société civile et les jeunes ont demandé la poursuite des pourparlers sur les trois volets, comme étant la seule façon de protéger la Libye du spectre de la guerre et de la destruction. Au 27 avril, les réunions sur les trois volets du dialogue, se tenant sous l'égide de la MANUL, avaient été reportées, principalement du fait des mesures prises face à la COVID-19. La MANUL a poursuivi cependant ses contacts avec tous les représentants libyens sur les trois volets, dans l'optique de la reprise de ces réunions dans les meilleurs délais.

Comité international de suivi de la Conférence de Berlin

19. Sous la coprésidence du Gouvernement allemand et de la MANUL, le Comité international de suivi de la Conférence de Berlin a tenu sa réunion inaugurale à Munich (Allemagne) le 16 février, tandis que des représentants de l'Afrique du Sud et de la Tunisie participaient aux travaux. En sa qualité de secrétariat exécutif du processus de Berlin, le comité de suivi est un outil essentiel visant à transformer progressivement les principes figurant dans les conclusions de la Conférence de Berlin en mesures concrètes. La prochaine réunion de ce mécanisme qui devait se dérouler à Rome le 19 mars, sous la présidence conjointe du Gouvernement italien et de la MANUL, a dû être reportée, du fait de la pandémie de COVID-19.

20. Le 2 avril, la MANUL a présidé la deuxième réunion du comité international de suivi de la Conférence de Berlin qui s’est tenue au moyen d’un système de télévision en circuit fermé. Les participants ont demandé de nouveau aux deux parties de cesser les opérations militaires et de s’attacher à respecter une pause humanitaire, afin de consacrer les efforts à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ils ont souligné qu’il fallait maximiser l’action internationale menée pour parvenir à un cessez-le-feu permanent entre les parties au conflit et encourager les parties libyennes à continuer de s’atteler aux trois volets du dialogue, dans le cadre de l’initiative menée sous l’égide de la MANUL. Ils ont avalisé les coprésidents des trois groupes de travail du comité (politique, économique et de sécurité). Aucune décision n’a encore été prise au sujet des coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l’homme. La coprésidence du groupe de travail chargé du droit international humanitaire et des droits de l’homme a été ouverte aux États Membres qui n’avaient pas participé au processus de Berlin, après le souhait exprimé officiellement par les Pays-Bas et la Suisse de coprésider ce groupe. À la suite de l’accord sur la présidence des trois groupes de travail, les groupes politique et économique se sont réunis une fois, tandis que le groupe chargé de la sécurité s’est réuni à quatre reprises par visioconférence.

Engagement international et régional

21. Au-delà de la coopération établie dans le cadre du processus de Berlin, l’ONU a poursuivi ses contacts auprès des parties prenantes internationales et régionales afin de mobiliser un soutien en faveur d’une solution politique au conflit en Libye. Mon ancien représentant spécial a assisté au huitième sommet du Comité ad hoc de haut niveau sur la Libye de l’Union africaine, organisé par le Président du Congo à Brazzaville le 30 janvier. Durant une réunion trilatérale avec le Président de la Commission de l’Union africaine et le Comité de haut niveau, qui s’est tenue à Addis-Abeba le 8 février, j’ai fait bon nombre de propositions pour renforcer la coopération et les synergies entre l’ONU et l’Union africaine sur la Libye. Le 9 février, j’ai participé au sommet de l’Union africaine à Addis-Abeba durant laquelle la Conférence de l’Union africaine a adopté une décision consistant à appuyer la convocation par l’Union africaine d’une conférence de réconciliation nationale interlibyenne, conformément aux conclusions de la Conférence de Berlin. Les 11 et 12 mars, ma chef de cabinet m’a représenté et a mené une délégation constituée de mon représentant spécial auprès de l’Union africaine et de ma représentante spéciale par intérim pour la Libye, à la réunion inaugurale du Groupe de contact du Comité ad hoc de haut niveau sur la Libye de l’Union africaine, qui s’est tenue à Oyo (Congo). Le Groupe de contact a décidé que la conférence de réconciliation serait organisée à Addis-Abeba et a déclaré que l’Union africaine était déterminée à coopérer étroitement avec l’ONU pour faire progresser l’application des conclusions de la Conférence de Berlin.

22. Le 31 mars, l'Union européenne a lancé officiellement une nouvelle opération militaire effectuée au titre de la politique de sécurité et de défense commune en Méditerranée, à savoir l'opération EUVNAVFOR MED IRINI, à compter du 1er avril 2020 pour une période initiale d'un an. Elle a remplacé l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, EUVNAVFOR MED opération Sophia, dont le mandat s'est achevé le 31 mars. Elle a pour tâche principale de concourir à faire appliquer l'embargo sur les armes de l'ONU à l'aide de moyens aériens, satellitaires et maritimes en menant des inspections à bord des navires en haute mer au large de la côte libyenne, suspectés de transporter des armes ou du matériel connexe à destination et en provenance de la Libye, strictement en conformité avec la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité et les autres résolutions applicables. Elle surveillera également les exportations de pétrole illicites, renforcera les capacités de la garde côtière et de la marine libyennes et soutiendra la détection et la surveillance des réseaux de traite d'êtres humains et de trafic de migrants, au moyen de la collecte d'informations et de patrouilles aériennes.

23. Le 8 avril, à la demande du Conseil de sécurité, la Secrétaire général adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et le Secrétaire général adjoint du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne ont fait un exposé devant le Conseil sur l'opération EUVNAVFOR MED IRINI.

Situation dans la région occidentale

24. Durant la période considérée, les accrochages armés, les pilonnages et les raids aériens se sont poursuivis sur les lignes de front au sud de Tripoli ; l'intensité des attaques a atteint un paroxysme durant les pourparlers politiques et militaires qui se sont tenus à Genève. D'intenses combats se sont déroulés également dans d'autres villes de la partie occidentale de la Libye, dont Abou Qreïn, Ghariyan, Misrata, Qaraboulli, Sabrata, Sorman et Zouara.

25. À Tripoli, l'Armée nationale libyenne a renforcé ses positions dans les quartiers d'Abou Salim, Salaheddin et Aïn Zara à l'aide de personnel, de véhicules blindés et d'armes, à savoir des batteries d'artillerie lourde, des cargaisons de munitions et des éléments d'infanterie supplémentaires. L'Armée nationale libyenne a également visé les renforts que le Gouvernement d'entente nationale aurait reçus, notamment de sources extérieures. Le 18 février, l'Armée nationale libyenne a visé le port de Tripoli au moyen d'un barrage d'artillerie lourde et de missiles Grad visant à détruire un navire de charge qui aurait livré du matériel militaire au Gouvernement d'entente nationale. Le soir même, ainsi que le 29 février, des drones du Gouvernement d'entente nationale ont tenté de viser des positions d'artillerie de l'Armée nationale libyenne situées au sud du quartier d'Aïn Zara mais ont été abattus par ses systèmes de défense aérienne. La concentration des forces mobilisées par les deux parties a été confirmée dans le secteur de Zatarna et à Qaraboulli, où des accrochages avaient été signalés, tandis que l'Armée nationale libyenne tentait en vain d'accéder à la route côtière orientale et de perturber la jonction entre Misrata et Tripoli. De plus, d'importants renforts de l'Armée nationale libyenne seraient arrivés à Aziziya et dans le secteur de Hira au nord de Ghariyan, que l'Armée nationale libyenne avait perdue au profit du Gouvernement d'entente nationale en juin 2019 et cherché à reprendre.

26. Le 22 janvier, l'Armée nationale libyenne a étendu, en direction du sud, la zone d'exclusion aérienne qu'elle avait déclarée, vers Ghariyan et Tarhouna, et menacé d'abattre tout appareil militaire ou civil qui s'approcherait de l'aéroport de Mitiga à Tripoli. L'aéroport a subi des tirs indirects au cours d'une série d'attaques menées par les forces de l'Armée nationale libyenne, dont le point d'orgue a été, le 28 février, le lancement d'une cinquantaine d'obus sur l'aéroport. Les attaques ont désorganisé

l'activité de l'aéroport et entraîné la mort de civils et la destruction d'habitations se trouvant à proximité.

27. Malgré les réactions initialement favorables des deux parties à l'appel en faveur d'une trêve humanitaire, les tirs d'artillerie lourde se sont poursuivis le 21 mars sur les lignes de front à Tripoli. Le 24 mars, le quartier d'Aïn Zara et la prison de Roueïmi ont été touchés à l'issue de pilonnages répétés qui auraient été menés par les forces affiliées à l'Armée nationale libyenne. La MANUL a condamné ces attaques qui auraient fait bon nombre de blessés, parmi, entre autres, les détenus et les agents de la police judiciaire. Le 25 mars, une attaque coordonnée par les forces du Gouvernement d'entente nationale contre la base aérienne de Ouatiya a été repoussée par l'Armée nationale libyenne, à l'aide de renforts venus des villes stratégiques de Sabrata et de Sorman, sur la côte occidentale. Les forces du Gouvernement d'entente nationale auraient pris le contrôle de Sorman et de Sabrata ainsi que d'Ajeilat, Raqdalin, Joumeïl, Zaltan et Assa. Cette évolution récente risque de mettre en péril la stabilité précaire des localités proches de la frontière tunisienne, qui n'avaient jusque-là pas été touchées directement par le conflit.

28. À ce jour, en 2020, 12 attaques signalées ont touché 7 établissements de santé en Libye, alors qu'en 2019, 62 attaques avaient touché 19 établissements de santé dans tout le pays. Le 4 mars 2020, 10 écoles d'Aïn Zara et toutes les écoles de Misrata qui étaient fermées depuis plus d'un mois ont rouvert, et 127 000 élèves ont repris le chemin de l'école, mais le 8 mars, huit écoles se trouvant près de l'aéroport de Mitiga ont fermé, les risques de pilonnage étant élevés dans le secteur. Au 16 mars, au moins 930 familles (quelque 4 650 personnes) auraient fui vers des secteurs voisins.

29. Des services indispensables et des infrastructures civiles vitales continuent d'être touchés au cours des hostilités. Le 6 avril, une attaque contre le Projet de Grande Rivière artificielle à Choueïrif a privé d'eau quelque 2 millions de personnes pendant plus d'une semaine. À la suite d'une solution négociée, la reprise de la distribution d'eau a été entravée par les obstacles imposés par un groupe dans un autre secteur à l'acheminement de gaz naturel aux centrales de Misrata et de Khoms.

Situation dans la région orientale

30. La situation dans la région orientale a été marquée par des rapports persistants d'activités criminelles et d'accidents liés aux restes explosifs de guerre. Le 23 février, la police de Benghazi aurait arrêté un trafiquant de drogue notoire. Bon nombre de manifestations à l'appui de l'Armée nationale libyenne et contre l'intervention turque ont éclaté dans plusieurs villes, y compris devant le bâtiment du centre de l'ONU à Benghazi et une manifestation a notamment dégénéré.

31. Le 18 janvier, la National Oil Corporation a déclaré un cas de force majeure sur les exportations de pétrole des ports de la région orientale, à la suite de manifestations le même jour contre les ports, accompagnées d'appels lancés par l'Armée nationale libyenne aux ports, pour qu'ils cessent leurs opérations, ce qui a eu pour résultat la suspension des exportations pétrolières des ports de Brega, Ras Lanouf, Hariga, Zoueïtina et de Sider, dans la région orientale.

Situation dans la région méridionale

32. Les opérations militaires de l'Armée nationale libyenne dans l'ouest de Libye ont continué d'exacerber les défaillances sur le plan de la sécurité dans la partie méridionale du pays, qui pâtit des conséquences des activités criminelles, voire terroristes qui continuent d'y être menées. Dans la ville de Sabha, des éléments armés affiliés aux Tebou ont établi des points de contrôle et imposé une taxation illégale de la circulation des personnes et des marchandises. Le 30 janvier, à la suite des

accrochages entre deux groupes armés non identifiés sur la route de Mahdiya, un civil aurait été tué. D'autres faits criminels ont été signalés tels que des assassinats, des détournements de voiture, des enlèvements et des activités de contrebande.

33. Au cours d'une action coordonnée entre l'Armée nationale libyenne et les acteurs tribaux locaux, les champs pétrolifères de la partie sud-ouest de la Libye ont été fermés. Le 20 janvier, la National Oil Corporation a étendu le cas de force majeure à tous les ports, à l'issue de l'ordre donné par l'Armée nationale libyenne de suspendre la production dans les champs pétrolifères de Charara, Hamada et Fil.

État islamique d'Iraq et du Levant en Libye

34. Le 28 janvier, des individus suspectés d'appartenir à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) auraient attaqué un poste de contrôle, à l'ouest de la ville de Mourzouq, dans le sud. Un agent de sécurité a été tué. Si l'activité de l'EIIL a été limitée pendant la période considérée, des observateurs ont estimé que ce groupe terroriste et d'autres pourraient chercher à mettre à profit l'absence de sécurité globale dans le sud de la Libye pour étendre leurs activités.

Situation économique

35. La situation économique en Libye devient de plus en plus précaire et risque d'être exacerbée par la COVID-19. Depuis que l'Armée nationale libyenne a imposé le 17 janvier 2020 le blocage des ports pétroliers, l'exportation principale du pays a été réduite, passant de 1,2 million de barils par jour à 72 000 barils par jour, ce qui a entraîné des pertes cumulées se chiffrant à plus de 4 milliards de dollars. Pour neutraliser la baisse de la source de revenus, la Banque centrale de Libye et le Gouvernement d'entente nationale ont cherché à imposer des mesures d'austérité qui n'avaient été que trop longtemps différées, telles que la baisse des traitements des fonctionnaires et la diminution des subventions au carburant. Le blocage des ports pétroliers a également entraîné l'arrêt de la capacité nationale de raffinage de pétrole et contraint la National Oil Corporation à acheter des produits pétroliers raffinés. Même si celle-ci fournissait des produits raffinés en quantités suffisantes à des fins commerciales, les autorités dans l'est du pays ont importé illicitement le 13 mars du carburant des Émirats arabes unis à Benghazi, compromettant ainsi l'autorité de la National Oil Corporation, étant donné que, pour la première fois, les importations contournaient ses circuits habituels.

36. Le blocage des exportations de pétrole et l'absence d'accord sur un budget national ont entraîné des délais dans le versement des salaires et une réduction de l'accès à des devises étrangères, ce qui a débouché sur des pénuries, une hausse du prix des marchandises et des retards dans le versement des salaires. La division de la Banque centrale de Libye à Beïda a déclaré le 9 mars qu'elle n'était pas en mesure de financer le gouvernement parallèle, au-delà des salaires, ce qui dénote la réticence de plus en plus grande des banques commerciales libyennes à continuer de financer les obligations publiques de plus en plus douteuses émises par le Ministre des finances parallèle dans l'est du pays. Si aucune mesure n'est prise, les prix des produits de première nécessité sont à même d'augmenter et les tensions dans le secteur bancaire risquent, si elles ne sont pas dissipées à temps, de précipiter son effondrement.

37. En coordination avec les institutions financières internationales, la MANUL a continué de participer à l'action menée pour régler les problèmes économiques, dont la crise bancaire qui continue de s'exacerber. Le dialogue sur le volet économique, mené sous l'égide de la MANUL, entre les deux divisions de la Banque centrale de Libye, a quelque peu atténué les tensions subies par le secteur bancaire, mais il devient de plus en plus difficile de maintenir des options. Le fait que les autorités libyennes ne coopèrent guère pour ce qui est de faciliter l'examen d'audit

international de la structure de la Banque centrale a malheureusement amenuisé les perspectives d'une réunification de cette banque. Les groupes de travail, établis durant une deuxième réunion consacrée au volet économique qui s'est tenue au Caire en février, s'efforcent de trouver des solutions et notamment de remédier aux défaillances pour ce qui est des dépenses consacrées au développement et de l'affectation des recettes de l'État.

38. Malgré la pandémie de COVID-19, la MANUL continuera de s'employer à régler les questions économiques urgentes, telles que la reprise des opérations de change aux fins des produits de base, la facilitation du paiement des traitements des fonctionnaires, la garantie d'un approvisionnement suffisant en carburant et le versement urgent des prestations sociales, en échange d'une réduction des subventions au carburant, ainsi que l'adoption de mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

39. La MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'aider la Haute Commission électorale nationale et le Comité central des élections municipales à s'employer à améliorer les systèmes d'inscription des électeurs. La construction du nouveau centre de la Haute Commission a été achevée et il est entièrement opérationnel. Pendant la période considérée, les activités de la Haute Commission et du Comité central ont continué d'être entravées par l'insuffisance des moyens financiers et l'insécurité en cours à Tripoli.

40. À la suite de la procédure de règlement de contentieux qui a duré huit mois, le 14 janvier, le Comité central des élections municipales a annoncé les résultats définitifs des élections au conseil municipal de Sabha, qui s'étaient tenues le 27 avril 2019. La procédure a été suivie de la tenue, par le Comité central, de l'élection du nouveau maire, ainsi que de la cérémonie de prestation de serment du nouveau Conseil élu, par le Ministre de la gouvernance locale à Tripoli le 23 janvier.

41. Le 4 mars, le Gouvernement d'entente nationale a accepté d'approuver une modification de la règlementation régissant les élections municipales en Libye (décision n° 18/2019), qui permettrait au Comité central des élections municipales de tenir à nouveau les élections municipales en Libye qui avaient été gelées depuis juillet 2019. La modification n'a pas encore été publiée au *Journal officiel* mais le Gouvernement a signé le décret y relatif le 18 mars (décision n° 7/2020). Une nouvelle série d'élections est prévue provisoirement après le mois sacré de ramadan, qui prendra fin au mois de mai 2020, sous réserve de l'évolution de la situation, en ce qui concerne la COVID-19.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

42. À la suite des appels lancés, compte tenu de l'épidémie de COVID-19, par la MANUL et d'autres entités des Nations Unies en faveur de la libération de tous les prisonniers détenus arbitrairement, voire des personnes se trouvant en détention provisoire, les autorités ont remis en liberté, entre mars et avril, quelque 1 900 prisonniers et détenus. La MANUL fournit des directives techniques aux Ministères de la justice et de l'intérieur et au Conseil supérieur de la magistrature

pour ce qui est de trouver des solutions autres que la détention et d'appuyer la libération de 4 200 détenus qui attendent d'être jugés depuis des années.

43. Le 27 janvier, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur la frappe aérienne du 2 juillet 2019 contre le centre de détention de Tajoura, qui avait fait plus de 53 morts parmi les migrants et les réfugiés. Ils ont demandé que les responsables de violations du droit international aient à répondre de leurs actes et préconisé une action urgente pour empêcher que de tels faits se reproduisent. Le 13 mars, le Groupe des États d'Afrique, avec l'appui de la Libye, a déposé une résolution au Conseil de sécurité en vue de la mise en place d'une mission d'établissement des faits sur la situation des droits de l'homme en Libye et a proposé un mandat visant à examiner et à collecter des informations et à constituer des dossiers sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et les atteintes à ces droits qui ont pu être commises par toutes les parties en Libye depuis 2016. Néanmoins, compte tenu de la pandémie de COVID-19, la session du Conseil des droits de l'homme a été suspendue et le vote sur la résolution a été reporté à une session ultérieure.

Privation de liberté, détention et torture illégales

44. Pendant la période considérée, quelque 8 800 personnes étaient détenues, dont 60 % environ à titre provisoire, dans 28 prisons officielles administrées par le Ministère de la justice. Au total, 278 femmes, dont 184 non-Libyennes, et 109 mineurs étaient emprisonnés ou détenus dans les prisons relevant de la police judiciaire. Des milliers d'autres étaient retenus dans des établissements théoriquement administrés par le Ministère de l'intérieur ou le Ministère de la défense, ainsi que dans d'autres directement contrôlés par des groupes armés.

45. La MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont continué de recevoir des rapports sur des détentions arbitraires ou illégales, des actes de torture, des disparitions forcées, la surpopulation, un manque d'hygiène et la négligence médicale, entre autres, pour ce qui est des centres de détention relevant du Ministère de l'intérieur. Durant la période considérée, les tribunaux en Libye n'ont statué que sur des affaires civiles ou relevant du statut personnel. Les affaires pénales ont été reportées, les membres du Bureau du Procureur n'étant pas disposés ou en mesure d'enquêter en la matière, de crainte de représailles de la part de groupes armés. Lorsque l'état d'urgence a été décrété le 14 mars, en raison de la COVID-19, le Conseil supérieur de la magistrature a pris la décision le lendemain de reporter les procédures dans le cadre des affaires civiles ou pénales jusqu'à la fin du mois de mai, avec la possibilité d'un nouveau report. Par cette décision, des restrictions sont imposées à la présence, pendant les procédures, y compris celle des prévenus dans les affaires pénales. Si ces dispositions sont appliquées, elles seraient contraires aux normes internationales et à la législation libyenne en cours.

46. La MANUL a confirmé une augmentation du nombre d'enlèvements et de disparitions forcées, menés par les groupes armés dans toute la Libye, notamment de professionnels et de militants de la société civile. La Mission a continué de recevoir des informations sur des atteintes flagrantes aux droits de l'homme, notamment des meurtres et des destructions de biens privés par le groupe armé de la 9e brigade dite Kaniyat à Tarhouna. Elle a également obtenu des rapports crédibles de violations graves des droits de l'homme, commises à Syrte. Beaucoup de familles auraient été contraintes de fuir à la suite de pillages ou d'une sympathie supposée à l'égard du Gouvernement d'entente nationale. Le 6 février, la MANUL a publié une déclaration dans laquelle elle a condamné la destruction d'un sanctuaire soufi, qui avait été commise la veille à Syrte, ainsi que l'arrestation arbitraire, semble-t-il, de plusieurs

soufis, et elle a demandé aux autorités locales d'ouvrir une enquête et de faire traduire les auteurs de ces actes en justice.

47. La MANUL a reçu des rapports crédibles selon lesquels des centaines de prévenus et de condamnés auraient été libérés de prison dans plusieurs villes, ayant reçu la promesse d'être remis en liberté pour de bon, à la fin du conflit, s'ils s'engageaient à se battre contre l'Armée nationale libyenne ou le Gouvernement d'entente nationale. De plus, tous les 60 prévenus à la prison de Syrte ont été libérés à la suite de la capture de la ville par l'Armée nationale libyenne, les responsables craignant, semble-t-il, des pilonnages indiscriminés ou des attaques directes contre le bâtiment de la prison. La MANUL a noté avec une vive préoccupation qu'après la prise de la ville par les forces du Gouvernement d'entente nationale, des prisonniers s'étaient évadés de la prison de Sorman le 14 avril et 401 autres avaient été libérés à l'issue de procédures judiciaires et de contrôles des antécédents insuffisants.

48. Du 14 au 16 janvier, avec la police judiciaire libyenne et le département des affaires juridiques du Ministère de la justice à Tunis, la MANUL et le PNUD ont organisé des ateliers conjoints avec la police judiciaire libyenne et le département des affaires juridiques du Ministère de la justice à Tunis, sur la réforme carcérale, afin d'améliorer les services sur les plans technique ou opérationnel, par la création de prisons modèles : 19 personnes en tout, dont 2 femmes, y ont participé.

Groupes en situation de vulnérabilité

Migrants et réfugiés

49. Plus de 3 115 réfugiés et migrants avaient été enregistrés comme ayant été sauvés ou interceptés en mer par la garde côtière libyenne, dont bon nombre ont été placés à nouveau en détention en Libye. La MANUL a des rapports crédibles selon lesquels des demandeurs d'asile et de réfugiés auraient fait l'objet d'un trafic et d'une traite, aux centres de détention d'Abou Issa et de Nasser, à Zaouiya. Plus de 1 400 migrants et réfugiés retenus dans des centres de détention relevant du Ministère de l'intérieur, soit une baisse par rapport aux 5 000 personnes détenues en janvier 2019.

Journalistes et militants pour la paix

50. Le 20 janvier, un journaliste libyen qui aurait été enlevé à Tripoli le 15 janvier par la Force spéciale de dissuasion pour avoir, semble-t-il, communiqué des informations à l'Armée nationale libyenne a été relâché. Il aurait subi des actes de torture et des mauvais traitements. Le 16 janvier, les forces de l'Armée nationale libyenne ont mis le feu au bâtiment du bureau de la Direction de l'information et de la culture à Syrte et à deux stations radio.

Les femmes et les filles

51. Les femmes et les filles retenues dans les prisons et les centres de détention ont continué d'être exposées à des violences sexuelles. Durant la période considérée, la MANUL a consigné que huit femmes et filles avaient été violées par des trafiquants et des agents de sécurité libyens, durant leur captivité ou leur détention arbitraire. Des migrantes et des réfugiées qui n'étaient pas en détention ont signalé avoir été soumises à un harcèlement sexuel de la part d'hommes armés à Tripoli.

52. Six mois après l'enlèvement et la disparition de la députée Siham Sergewa, la MANUL a demandé de nouveau, dans une déclaration et lors d'un exposé au Conseil de sécurité les 17 et 30 janvier respectivement, aux autorités dans l'est de la Libye de fournir des précisions sur le sort qui avait été réservé à la parlementaire et le lieu où elle se trouvait, conformément aux obligations que leur impose le droit international des droits de l'homme. La MANUL s'est félicitée également de la déclaration

conjointe publiée à cet égard par plusieurs États Membres en janvier, qui se sont fait l'écho de ces appels.

53. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, la MANUL et ses partenaires ont organisé un débat d'experts, en coordination avec une association s'occupant de fournir une aide juridique dans des affaires relatives au conflit, pour examiner les problèmes et la voie à suivre en ce qui concerne la protection des défenseurs des droits de l'homme à Tripoli et élaborer une stratégie de protection de base. La MANUL et les organismes des Nations Unies ont également publié une déclaration conjointe pour marquer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans laquelle ils ont réaffirmé que les femmes libyennes avaient été en première ligne sur le plan de l'action de paix dans le pays.

Réconciliation et justice transitionnelle

54. Dans le cadre du projet de réconciliation nationale de la MANUL qui a été exécuté conjointement avec le PNUD, 145 personnes, dont 30 % de femmes, se sont inscrites comme membres du réseau de médiateurs. Tout au long du projet, 70 membres, dont 21 femmes, amélioreront leurs compétences en matière d'analyse et de règlement des conflits et de médiation en participant à une formation de deux semaines, dont la première s'est tenue à Tunis, du 1er au 5 mars.

55. Les organismes des Nations Unies ont continué de dispenser un savoir-faire technique sur la réconciliation et la médiation pendant la période considérée. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a notamment facilité 13 réunions avec le réseau des femmes libyennes pour l'édification de la paix et a soutenu l'action de coordination parmi les militantes, les organisations de la société civile, les universitaires et les avocats. Par conséquent, avant la tenue en février du Forum politique libyen, dans une déclaration, le réseau a mis en avant le rôle important que jouent les femmes et souligné l'importance d'accroître les activités de mobilisation.

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

56. Les organismes des Nations Unies en Libye ont continué de s'employer à appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et notamment à fournir un appui à des forces de sécurité non onusiennes (voir A/67/775-S/2013/110, annexe), en vue d'atténuer les risques répertoriés de violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

C. Secteur de la sécurité

Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

57. La MANUL et le PNUD ont continué de renforcer les capacités du personnel tant du Ministère de l'intérieur que du Ministère de la justice, au moyen du programme conjoint de police et de sécurité, tandis qu'une attention particulière était accordée à la promotion d'une démarche tenant compte des questions de genre, dans le secteur de la sécurité. Par l'intermédiaire du programme conjoint, un atelier a été organisé du 27 au 30 janvier sur le commissariat de police modèle, au cours duquel la définition et la structure de l'emploi ont été évoquées, ainsi que des approches fondées sur les droits de l'homme et tenant compte des questions de genre. Les policières représentaient un tiers des participants.

Gestion des armes et des munitions

58. La MANUL a continué d'aider les autorités et la population libyennes à s'attaquer à la menace de plus en plus grande des risques d'engins explosifs et de prolifération d'armes et de munitions au moyen de l'assistance technique du Service de la lutte antimines. À Benghazi, les équipes du Service ont procédé au déminage de quartiers résidentiels et de 11 sites et retiré plus de 500 engins non explosés et munitions pour armes légères dans des secteurs comptant quelque 9 455 habitants, tandis que des enquêtes non techniques à Sabri et à Leithi, où vivent quelque 23 900 habitants, ont permis de cartographier les risques liés aux explosifs, qui éclaireront les déminages futurs, renforceront la protection et éclaireront les activités de stabilisation. À Tripoli, deux nouvelles équipes du Service de la lutte antimines ont neutralisé des engins non explosés dans les secteurs de Janzour, d'Abou Salim et de la route de l'aéroport. Le Service a également organisé une formation à l'intention des femmes et des jeunes, consacrée à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Progression sur la voie de la possibilité d'un cessez-le-feu

59. Durant deux cycles distincts de réunions dans le cadre de la Commission militaire mixte, du 3 au 8 et du 18 au 23 février respectivement, les délégations du Gouvernement d'entente nationale et de l'Armée nationale libyenne ont accompli des progrès pour ce qui est de parvenir à un accord de cessez-le-feu. À la fin du deuxième cycle, la MANUL a préparé un projet d'accord de cessez-le-feu fondé sur les neuf points convenus entre les parties, tels que la nécessité de préserver la souveraineté de la Libye et de protéger ses frontières ; de mettre un terme à l'ingérence étrangère ; d'expulser les combattants étrangers ; l'importance de lutter contre les organisations terroristes désignées par l'ONU, qui se ferait en dehors de tout cessez-le-feu ; et la nécessité de poursuivre les mesures de confiance, comme la restitution des dépouilles et l'échange de prisonniers.

60. Cinq sous-comités ont été envisagés par la Commission militaire mixte pour superviser l'application de l'accord de cessez-le-feu, à savoir la surveillance du cessez-le-feu ; la cartographie et le démantèlement des groupes armés, ; le cantonnement des armes ; le rapatriement des combattants étrangers ; et les modalités de sécurité provisoires. Les deux parties ont jugé utile de confier à la prochaine réunion de la Commission militaire mixte l'élaboration du mandat de ces sous-comités afin d'énoncer les mécanismes nécessaires à leur exécution.

D. Autonomisation des femmes et des jeunes

61. La MANUL s'est employée à intégrer la dimension de genre et à garantir la participation réelle des femmes et des jeunes au moyen des trois volets du dialogue. Après qu'il est apparu qu'une seule femme avait été désignée pour participer au Forum politique libyen, 10 sièges supplémentaires ont été mis à la disposition des femmes au Forum. En partenariat avec ONU-Femmes, ces participantes ont obtenu un appui technique, une attention particulière étant consacrée aux perspectives de genre, dans le cadre des délibérations relatives au dialogue politique.

62. À Sabha, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont lancé le 26 janvier un projet pilote conjoint consistant à aider 57 femmes à développer leur aptitude à s'imposer et à renforcer leurs moyens de subsistance. Du 16 janvier au 16 mars, le FNUAP a pris bon nombre d'initiatives, telles fournir un appui psychosocial et sensibiliser les femmes et les filles à Tripoli et à Sabha à la violence fondée sur le genre et tenir des consultations avec les jeunes femmes entrepreneurs à Syrte.

E. Coordination de l'aide internationale

63. Le Plan d'aide humanitaire pour la Libye a continué d'être coordonné sur le terrain par les groupes couvrant les régions orientale, méridionale et occidentale, ainsi que par les secteurs et le Groupe de coopération intersectorielle, sous la direction de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et du Coordonnateur des opérations humanitaires, appuyé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

64. Par l'intermédiaire du Plan d'aide humanitaire pour la Libye pour 2020, la coordination intersectorielle sera renforcée en mettant l'accent sur la participation des organisations non gouvernementales, notamment en appuyant la coprésidence des secteurs par les organisations non gouvernementales internationales et en obtenant une participation plus marquée de la part des acteurs locaux.

F. Aide humanitaire, à la stabilisation et au développement

65. Au 27 avril, 61 cas de COVID-19 avaient été confirmés en Libye, dont deux décès. Les organismes des Nations Unies et principalement l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont collaboré étroitement avec les autorités sanitaires à Tripoli et dans les régions occidentale et orientale du pays. Un appui technique a été apporté au Ministère de la santé, au Centre national de lutte contre les maladies et à d'autres organismes qui s'emploient à prendre des mesures de prévention, de préparation et d'intervention, y compris au moyen du renforcement des capacités de dépistage de la COVID-19 et de la formation adéquate des travailleurs sanitaires nationaux. En coopération avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales partenaires, les membres des équipes des Nations Unies ont apporté un appui technique pour renforcer la surveillance nationale, les systèmes d'alerte rapide et les réseaux d'alerte et d'intervention ; pour améliorer la capacité des laboratoires ; augmenter la communication de l'information ; et mettre en place des pavillons d'isolement dans plusieurs hôpitaux.

66. L'évaluation faite par l'OMS des capacités de détection et d'intervention de la Libye face à la COVID-19 a révélé plusieurs faiblesses. Le système d'information sur la santé n'a guère été performant et rares sont les centres de soins de santé qui ont signalé les cas de la maladie au réseau d'alerte rapide et de réponse. Les capacités de recherche des contacts ont été jugées comme étant extrêmement faibles. Si la Libye peut tester des cas élémentaires de grippe sur des échantillons cliniques, elle n'a pas de moyens suffisants pour dépister les cas de COVID-19. Dans beaucoup d'hôpitaux, les quartiers d'isolement sont inexistants ou inadéquats.

67. Le Centre national de lutte contre les maladies a continué de surveiller de près la situation de la COVID-19 et pris des mesures pour prévenir, voire contrôler la propagation éventuelle du virus à partir d'autres pays. Des points de dépistage et des unités médicales ont été mis en place pour surveiller les arrivées aux points d'entrée et pour isoler les cas suspectés, le cas échéant. Avec les autorités sanitaires et les partenaires de santé, l'OMS a établi que six domaines techniques prioritaires nécessitaient un soutien urgent, dont le renforcement de la surveillance et des équipes d'intervention rapide ; le soutien aux bureaux de contrôle de la santé aux points d'entrée ; le renforcement des capacités des laboratoires ; l'amélioration de l'information et des communications sur la santé ; et l'appui à l'établissement d'unités d'isolement dans des hôpitaux choisis et de zones de quarantaine aux points d'entrée.

68. Quelque 345 000 civils se trouvent dans des secteurs en première ligne, tandis que quelque 749 000 autres habitent dans des zones touchées par les combats. Les familles de déplacés qui restent proches des zones de conflit, tout comme les

communautés d'accueil qui les hébergent, et les migrants et les réfugiés en zone urbaine ou dans les centres de détention continuent d'être considérablement exposés.

69. Du 1er janvier au 25 mars, la MANUL a confirmé au moins 131 pertes civiles (64 morts et 67 blessés), dont 82 hommes (43 morts et 39 blessés), 22 femmes (9 morts et 13 blessés), 19 garçons (7 morts et 12 blessés) et 8 filles (5 morts et 3 blessés). Au premier trimestre de 2020, les combats terrestres ont entraîné le plus grand nombre de pertes civiles (73 % du total). La MANUL a confirmé 78 victimes parmi les civils (32 morts et 46 blessés) à la suite de l'utilisation d'armes lourdes, et 18 victimes (12 morts et 6 blessés) à la suite de l'utilisation d'armes de petit calibre. La deuxième cause de décès était les assassinats ciblés, qui ont fait 20 victimes (14 morts et 6 blessés) soit 15 % du nombre total de victimes, la troisième était les raids aériens, avec 9 victimes (6 morts et 3 blessés), et la quatrième les engins explosifs improvisés.

70. En réponse à la crise de Tripoli et aux combats qui se sont déroulés près de Syrte et d'Abou Qreïn, plus de 24 000 déplacés ont reçu une aide humanitaire durant la période considérée. Il existe pour l'heure plus de 654 000 migrants et réfugiés en Libye, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

71. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une aide aux migrants et aux réfugiés, dont le nombre est supérieur à 10 000 depuis janvier. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué d'appuyer l'évacuation ou la réinstallation des réfugiés de Libye. Depuis janvier, il a soutenu l'évacuation ou la réinstallation de 289 réfugiés de Libye. À la suite de la fermeture des frontières en Libye et dans d'autres pays, dans le cadre des mesures préventives prises face à la COVID-19, les retours humanitaires volontaires des migrants et les évacuations et les réinstallations des réfugiés ont été suspendus à titre provisoire à compter du 18 mars. De même, les activités humanitaires en cours ont été entravées par les restrictions à la circulation, du fait des mesures de prévention de la COVID-19, venant s'ajouter aux problèmes d'accès existants découlant de l'insécurité et des exigences bureaucratiques. L'ONU continuera de se mobiliser auprès de tous les partenaires concernés en vue de dérogations possibles, afin de permettre la poursuite d'opérations humanitaires essentielles.

72. Depuis le 16 janvier, l'Organisation internationale pour les migrations a facilité le retour humanitaire volontaire de 1 466 migrants en situation précaire (275 femmes et 1 191 hommes) originaires de 19 pays. La barre des 50 000 a donc été franchie pour ce qui est du nombre total de migrants en situation vulnérable, qui ont reçu une aide, depuis le début du programme.

73. Du 16 janvier au 16 mars, les équipes médicales du FNUAP ont fourni des services essentiels de santé maternelle et périnatale à Tripoli à 1 242 femmes et à 474 enfants ; des conseils à 219 hommes ; des médicaments vitaux à plusieurs hôpitaux à l'intention de quelque 640 femmes, et organisé, avec d'autres organismes des Nations Unies, huit ateliers sur l'établissement d'un plan d'action chiffré en vue de la stratégie de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents en Libye.

74. Durant la période considérée, le PAM a aidé près de 108 000 personnes dans le besoin en Libye. Le secteur des télécommunications d'urgence, qu'il a soutenu, a mis en place le 16 février un dispositif de remontée de l'information avec un numéro vert accessible dans tout le pays, au moyen duquel les populations touchées peuvent obtenir des informations sur les programmes d'assistance humanitaire.

IV. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et modalités de sécurité

75. L'ONU a maintenu une présence constante à Tripoli du personnel civil recruté sur le plan international, au moyen de roulements, généralement entre 80 et 90 personnes, faisant régulièrement l'objet d'un examen et d'une réorganisation, en fonction des conditions de sécurité en cours et des compétences requises en Libye, en particulier pour ce qui est de satisfaire les exigences humanitaires qui vont croissant. Les autres membres du personnel recrutés sur le plan international ont travaillé à partir du bureau de la Mission à Tunis. Les membres du personnel recrutés sur le plan national vivant dans des secteurs touchés par le conflit violent ont travaillé à domicile ou ont été encouragés à déménager dans des zones plus sûres. L'ensemble du personnel recruté sur le plan international a continué d'être hébergé dans le complexe d'Oea, qui est protégé par l'Unité de gardes des Nations Unies. La MANUL a maintenu une petite présence du personnel recruté sur le plan international au centre de Benghazi pendant toute la période considérée. Les mouvements au sol à Tripoli et à Benghazi se sont déroulés à l'issue d'une évaluation au cas par cas.

76. Du fait des conditions de sécurité dans la grande région de Tripoli à la suite du conflit armé et notamment de l'imposition par l'Armée nationale libyenne d'une zone d'exclusion aérienne et de l'intensification des attaques menées contre l'aéroport de Mitiga, l'ONU a dû effectuer ses vols à partir de l'aéroport de Misrata, situé à quelque 220 kilomètres du complexe d'Oea.

77. Avec la propagation de la pandémie de COVID-19, la Libye et la Tunisie ont imposé en mars, à des degrés divers, des restrictions à la circulation, dans le cadre des mesures de prévention. L'équipe de gestion des crises de l'ONU en Libye s'est réunie régulièrement depuis le 28 février et a pris une série de mesures visant à protéger son personnel basé dans les deux pays contre le risque de contracter, voire de propager la maladie. Les membres du personnel des Nations Unies présents en Tunisie sont également guidés par la décision prise par le Coordonnateur résident pour ce pays. Le roulement de l'Unité de gardes des Nations Unies, qui devait être effectué en mars, a été gelé en attendant que les conditions soient réunies afin qu'il se déroule en toute sécurité.

VI. Observations et recommandations

78. Je renouvelle mon appel du 23 mars à un cessez-le-feu global et immédiat et exhorte les factions en guerre en Libye à déposer les armes sans tarder, à l'appui de la grande bataille à mener contre la COVID-19. Un cessez-le-feu permettrait aux intervenants humanitaires d'aider les populations les plus exposées, face à la propagation de la pandémie. Au vu de la situation humanitaire déjà déplorable en Libye et de l'incidence que pourrait avoir la pandémie de COVID-19, je demande aux parties de conjuguer leurs efforts pour faire refluer la menace et de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans restriction dans l'ensemble du pays. La poursuite de la violence continuera d'entraver l'action de prévention menée par les autorités civiles et la population pour faire face à la menace mondiale de COVID-19.

79. Je suis déçu que la réponse positive du Gouvernement d'entente nationale et de l'Armée nationale libyenne à mon appel en faveur d'une pause humanitaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ne se soit pas traduite à ce jour par un cessez-le-feu. J'estime cependant encourageants les débats constructifs qui se sont tenus à la Commission militaire conjointe 5+5, tout comme l'établissement d'un projet d'accord de cessez-le-feu. Je renouvelle mon appel aux dirigeants respectifs pour qu'ils acceptent le projet d'accord de cessez-le-feu et s'emploient à l'appliquer. Je constate

avec une vive préoccupation qu'une nouvelle escalade de la violence risque de réduire à néant les progrès fragiles qui ont été accomplis et de compliquer davantage tout règlement pacifique du conflit prolongé en Libye. En temps opportun, je prévois de faire rapport au Conseil de sécurité sur les conditions nécessaires à un mécanisme de surveillance efficace du cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU et de formuler des recommandations détaillées sur les modalités possibles, lorsque les parties libyennes conviendront d'un cessez-le-feu, conformément à la résolution 2510 (2020).

80. La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que les progrès soient soutenus en ce qui concerne les volets du dialogue intralibyen. L'élan suscité par l'adoption de la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité dans laquelle les conclusions de la Conférence de Berlin ont été entérinées et par la publication le 26 mars d'éléments d'information du Conseil à la presse ne doit pas être dilapidé. Je voudrais remercier les participants à la Conférence de Berlin d'avoir accepté de coprésider avec la MANUL les prochaines réunions du comité de suivi international. Face à la poursuite des hostilités en Libye, je tiens à rappeler aux États Membres les engagements qu'ils ont pris à la Conférence de Berlin et les exhorte à ne ménager aucun effort et à user de leur influence pour aider à garantir un cessez-le-feu et à instaurer un climat propice à des pourparlers politiques, conformément à la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité. Un soutien solidaire et solide à l'engagement soutenu de l'ONU en faveur des parties et des principaux partenaires en vue du règlement des questions en suspens est indispensable pour préparer la voie à une solution politique globale au conflit en Libye.

81. Je me félicite de l'action importante menée par l'Union africaine pour appuyer un règlement du conflit libyen, y compris les décisions prises au cours de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba les 9 et 10 février. Je réaffirme l'attachement de l'ONU à œuvrer avec l'Union africaine au renforcement de la coopération et des synergies entre les deux organisations sur la Libye, y compris en soutenant les travaux du Comité ad hoc de haut niveau sur la Libye de l'Union africaine, ainsi que l'organisation de la conférence de réconciliation interlibyenne par l'Union africaine.

82. Je demeure vivement préoccupé par les violations persistantes de l'embargo sur les armes. Pour empêcher la poursuite de l'escalade de la violence et pour appuyer l'action visant à mettre un terme au conflit et à ses conséquences sur les Libyens, il est essentiel d'adhérer strictement à l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité. Je rappelle également aux États Membres leurs obligations de ne pas vendre ou de fournir d'armes aux parties libyennes et je les exhorte à appliquer toutes les mesures liées à l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 2473 (2019), 2509 (2020) et 2510 (2020).

83. Je condamne vigoureusement les pilonnages et les raids aériens indiscriminés qui touchent les civils et les zones résidentielles, et le fait de viser de manière répétée le personnel et les établissements médicaux. Je rappelle à toutes les parties qu'il est strictement interdit de mener des attaques indiscriminées, conformément au droit international humanitaire, et leur demande de s'abstenir d'effectuer des raids aériens ou des pilonnages de quartiers résidentiels et de toutes autres zones civiles. Je rappelle également à toutes les parties qu'elles ont l'obligation de veiller au respect et à la protection du personnel médical, des hôpitaux et des autres centres médicaux. J'insiste sur le fait que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles, y compris les hôpitaux, sont contraires au droit international humanitaire et peuvent constituer des crimes de guerre.

84. Des groupes armés dans toute la Libye retiennent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en détention arbitraire et illégale et les soumettent à des actes de torture et d'autres atteintes aux droits de l'homme. Je demande la libération

immédiate et inconditionnelle de ceux qui sont détenus arbitrairement ou privés illégalement de liberté. Je demande également que ceux qui sont privés de liberté de façon légale soient transférés dans des centres de détention officiels et traités conformément à la loi et aux normes internationales applicables. La décision du 15 mars prise par le Conseil supérieur de la magistrature de reporter toutes les affaires jusqu'à la fin du mois de mai est source de préoccupation, du fait qu'elle proroge de 11 semaines la détention de milliers de personnes en attente d'un procès.

85. Le fait que les auteurs de crimes graves ne soient pas amenés à répondre de leurs actes compromet clairement la paix et la stabilité en Libye. Je réaffirme qu'il faut diligenter des enquêtes crédibles sur les violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Libye, amener les auteurs de ces actes à en répondre, les traduire en justice et prévoir des mesures de réparation pour les victimes et les personnes rescapées.

86. Le blocage des exportations de pétrole imposé par l'Armée nationale libyenne se répercute négativement sur la situation économique et financière déjà précaire du pays. Les mesures récentes prises par les autorités parallèles dans l'est du pays, qui ne sont pas reconnues, en vue de l'importation de pétrole constituent une violation des résolutions 2509 (2020) du Conseil de sécurité sur l'intégrité et l'unité de la National Oil Corporation.

87. J'encourage les acteurs libyens à appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les femmes et les jeunes ont un rôle capital à jouer sur le plan du dialogue et de l'action de consolidation de la paix, et je me félicite de l'action constante visant à garantir leur inclusion dans le processus de dialogue intralibyen.

88. La situation des migrants et des réfugiés en Libye, dont ceux qui sont retenus dans des centres de détention, continue de susciter une grave préoccupation. Les réfugiés et les migrants en Libye doivent être libérés et hébergés en lieu sûr, jusqu'à ce que leur demande d'asile soit traitée ou qu'ils puissent obtenir une aide au rapatriement en toute sécurité. La Libye n'est pas considérée comme un port de débarquement sûr pour les réfugiés et les migrants, et j'exhorte les États Membres à revoir les politiques appuyant le retour des réfugiés et des migrants dans ce pays.

89. J'exhorte les États Membres à soutenir le Plan d'aide humanitaire pour la Libye afin de permettre aux partenaires humanitaires de répondre aux besoins immédiats, qui vont grandissant, des personnes touchées par le conflit, afin de juguler en particulier la propagation de la pandémie globale de COVID-19 en Libye.

90. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon ancien représentant spécial pour la Libye, Ghassan Salamé, pour ses réalisations et ses efforts inlassables en vue de ramener la paix et la stabilité dans le pays. Je remercie les membres du personnel des organismes des Nations Unies dans le pays pour le dévouement et l'ardeur à la tâche dont ils ont fait preuve à l'appui de la paix et de la sécurité dans ce pays. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies. Je remercie également le Gouvernement tunisien d'avoir appuyé le personnel de la MANUL et d'avoir fournir une assistance au bureau de Tunis.